Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260203-2026_02_04-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois février, à vingt et une heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, BERTHELOT Anthony, MEROT Auguste, HERAULT Florence, MAHÉ Jean-Luc, HAVEZ Sandrine

ABSENTS excusés : PREVOT Jérôme, JEFFROY Louri

Secrétaire de séance : HERAULT Florence

Date de convocation : 27 janvier 2026

***. ***

4. Délibération pour le parc éolien à Saint-Mairtin-des-Prés

Le Maire présente le plan d'implantation des éoliennes (4 éoliennes) sur la commune de St Martin des Prés au niveau de la Ville Buard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vote favorablement** pour l'implantation de ce parc éolien sous réserve que la réglementation en vigueur concernant l'implantation des éoliennes soit respectée.

Extrait certifié conforme

Le Maire
Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR